

CONSEIL MUNICIPAL DE TRUCHTERSHEIM

SÉANCE DU

06 AOÛT 2024 à 20 H 00

Sous la Présidence de M. Justin VOGEL, Maire

MEMBRES PRESENTS :

Mmes Marie BILLON-BASS, Béatrice DEBES, Magali REBMANN-MITTELHEISSER, Fabienne RAPINAT, Christelle RAUCH, Catherine ROBICHON, Véronique ROSA.

MM Jean-Claude DOILLON, Mathieu EHRHART, Denis FIX, Pierre HOENEN, Charles MADER, Vincent SCHMITT, Christophe THOMAS, Bruno WACK, Henri WEISS, Marc WENDLING, Jean-Paul ZIMMERMANN.

MEMBRES ABSENTS AVEC PROCURATION :

Mme Christine BLÜCHER qui donne procuration à M. Jean-Claude DOILLON

Mme Isabelle DIETRICH qui donne procuration à Mme Béatrice DEBES

Mme Adeline JULES qui donne procuration à Mme Véronique ROSA

Mme Marie-Laure RAYMONDEAUD-CASTANET qui donne procuration à M. Justin VOGEL

M. Pierre-Gilles WAGNER qui donne procuration à Mme Magali REBMANN-MITTELHEISSER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mmes Isabelle FONTAINE, Barbara KUGEL, Dyna PETER-OTT.

MM. Gilles ARNOLD, Régis STADELWIESER.

Secrétaire de séance : Marie-Laure RAYMONDEAUD-CASTANET

Quorum : 19/29

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AOÛT 2024

Ordre du jour

- 1.** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01 JUILLET 2024
- 2.** DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 3.** CESSION D'UN TERRAIN POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES AU LIEU-DIT MARTZENBERG
- 4.** ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DES ROSES A PFETTISHEIM
- 5.** PRISE EN CHARGE D'UN BRIS DE GLACE
- 6.** MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A PROMOTION INTERNE

**01-OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 1er JUILLET 2024**

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité, dans la forme et la rédaction proposées.

02-OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne

Mme Véronique ROSA comme secrétaire de séance

**03-OBJET : CESSION D'UN TERRAIN POUR
L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES AU
LIEU-DIT MARTZENBERG**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal s'était prononcé favorablement le 03 octobre 2022 pour la cession de terrains communaux au lieu-dit Martzenberg en vue de la création d'une zone d'activités.

Les parcelles concernées par cet aménagement sont les suivantes :

Section	Parcelle	Superficie	Lieudit
35	1067/55	5,68 ares	Martzenberg
35	1069/55	9,73 ares	Martzenberg
35	920/55	215,37 ares	Martzenberg

TOTAL 230,78 ares

Cette transaction doit se faire au prix de 2 400 € l'are, hors taxe à la valeur ajoutée.

L'acquéreur mentionné dans cette délibération D_2022_1003_05 était la société DELTA PROMOTION.

Or M. le Maire a été informé que la société LINGTOPTRUCH se substitue désormais à DELTA PROMOTION pour la signature de l'acte de vente correspondant à cette cession. Il convient par conséquent de délibérer à nouveau pour autoriser la vente des terrains à l'entité juridique LINGTOPTRUCH à laquelle DELTA PROMOTION est associée.

Le conseil Municipal, après discussion et délibération, décide à l'unanimité :

- de céder à LINGTOPTRUCH le terrain pour une zone d'activités, d'une surface de 230,78 ares, cadastré section 35 N° 920/55, 1067/55 et 1069/55, classé en zone IAUXb et UXb du PLUi au prix de
- 2 400 € HT l'are. La vente se régularise avec un prix de TVA sur prix total, compte tenu du changement de PLUi intervenu entre l'acquisition et la revente par la commune,
- d'accepter que le versement du prix de vente, à savoir 664 646,40 €, intervienne au plus tard en décembre 2024,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente, acte qui sera passé devant Me LIMON ou Me ROCQUES DESVALLEES, notaires associés à Truchtersheim, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier,
- les autres termes de la délibération D_2022_1003_05 demeurent inchangés.

04-OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DES ROSES A PFETTISHEIM

M. le Maire indique que la Commune souhaite acquérir une parcelle de jardin située rue des Roses à Pfettisheim en vue d'élargir la voirie d'accès à des parcelles constructibles.

La désignation cadastrale de la parcelle concernée par cette acquisition est la suivante :

Parcelle	Superficie	Zonage PLUi	Propriétaire
Section 374-03 Parcelle XX/13	0.07 ares	UA	M. Alfred SCHNEIDER 18 rue Principale 67370 PFETTISHEIM

Le prix de vente fixé par le vendeur est de 20 000 €. M. le Maire précise que cette somme sera remboursée ultérieurement à la commune par les différents propriétaires des parcelles desservies par cette voirie.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle cadastrée Section 374-03 n° XX/13 auprès de M. Alfred SCHNEIDER demeurant 18 rue Principale à Pfettisheim, pour un montant de 20 000 €,
- de prendre les frais annexes relatifs à cette acquisition (frais d'arpentage, honoraires de notaire, etc ...) à la charge de la commune,
- de voter les crédits nécessaires au financement de l'opération,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les autres documents se rapportant à ce dossier.

05-OBJET : PRISE EN CHARGE D'UN BRIS DE GLACE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Considérant que le contrat d'assurance souscrit par la Commune Nouvelle de Truchtersheim auprès de la compagnie GROUPAMA en matière de responsabilité civile assure la prise en charge de la réparation des dommages pouvant résulter des activités, ou de l'exercice de ses missions, subis par les tiers et dont le coût est supérieur à 2 000 euros.

En deçà de ce montant, la prise en charge des réparations relève de la collectivité ;

Considérant que la responsabilité de la commune peut être engagée vis-à-vis de tiers lors de l'exercice de ses missions de service public ou en sa qualité de maître d'ouvrage ;

Considérant que la responsabilité de la commune est avérée dans un bris de glace sur le véhicule d'un tiers,
Madame Carole WARYN, suite à l'utilisation d'un engin de désherbage par le service espaces verts de la commune en date du 26 juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la prise en charge de la facture émise par le garage Renault du Kochersberg pour un montant de 701,08 € TTC suite au remplacement de la lunette arrière du véhicule de Mme Carole WARYN impactée lors de l'utilisation d'un engin de désherbage par le service espaces verts de la commune en date du 26 juillet 2024,
- de voter les crédits nécessaires au budget 2024.

**06-OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
SUITE A PROMOTION INTERNE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau de promotion interne.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant à la promotion interne.

Considérant qu'un agent des services techniques, actuellement adjoint technique, a réussi le concours d'agent de maîtrise, M. le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet,
- la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis du centre de gestion en date du 10 juillet 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} septembre 2024,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.

DIVERS

Création d'un bureau de vote supplémentaire à Truchtersheim

En raison du nombre de votants en augmentation à Truchtersheim, un troisième bureau de vote va être créé en vue des futures élections. Le conseil municipal prend connaissance du découpage des rues correspondant au remaniement des actuels bureaux de vote n°1 et n°2 et à la création du n°3. Le bureau de vote de Behlenheim prendra le nom de bureau de vote n°5. Le bureau de vote n°4 de Pfettisheim n'est pas impacté par ces changements.

Point d'étape sur le déploiement de la vidéoprotection

La vidéoprotection a été déployée sur les sites suivants : l'Espace Terminus, le club-house de foot de Truchtersheim et le city stade. Certains réglages sont encore en cours et la signalétique *ad hoc* sera installée en entrée de ville.

Avancement du chantier de la cour de l'école maternelle

Considérant le retard pris dans l'exécution des travaux, le conseil municipal est informé que le chantier de la cour de l'école maternelle du Petit Bois des Loups ne sera pas finalisé pour la rentrée scolaire de septembre.

Organisation du messti du 18 août

Une liste de bénévoles est à la disposition des membres du conseil municipal pour les différents postes à pourvoir durant cette journée.

Le Maire,

Justin VOGEL



La secrétaire de séance,

Véronique ROSA

